



Lunéville Château des Lumières

L'association a pour mission la collecte des dons pour la restauration du Château de Lunéville et la reconstitution des collections de son musée labellisé Musée de France.

Un nouveau projet depuis avril 2022 :
Collecter des parrainages pour le reboisement du Parc des Bosquets

UN GRAND MERCI POUR VOTRE DON

Nous joignons ce bon de souscription et/ou d'adhésion à tous nos envois. Merci de ne pas vous en formaliser si vous avez déjà répondu, adhéré et/ou fait un don. Ceci étant, de nouveaux dons sont toujours possibles.

Référence RI 2019 - 37 : Depuis le 27 mars 2019, l'Association Lunéville Château des Lumières est qualifiée d'organisme d'intérêt général, habilité à délivrer à ses donateurs et cotisants des reçus de dons aux œuvres ouvrant droit à déduction fiscale prévue à l'article 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. Référence RI 2019 - 37

Association créée le 6 février 2003
Inscrite en Sous-Préfecture de Lunéville sous le N°0540200002786
N° SIRET : 451 819 908 000 18
Code APE : 9499Z

Adresse postale : Association Lunéville Château des Lumières BP 30025
54302 LUNEVILLE CEDEX
E-mail : assolunevillechateaudeslumieres@laposte.net
Site internet : www.luneville-chateaudeslumieres.com

Soyez Co-Reconstructeur

BON DE SOUSCRIPTION et/ou D'ADHÉSION 2026

Bulletin à renvoyer à : Association Lunéville Château des Lumières BP 30025 54302 LUNEVILLE CEDEX

NOM, Prénom ou SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

Code Postal : **LOCALITE :**

TEL : **Email :** @

OUI, j'adhère à l'association pour la somme de 15€

NB : Décision du Conseil Départemental 54 : La carte d'adhésion donne droit à l'entrée gratuite aux espaces restaurés, aux expositions permanentes et conférences organisées au Château pendant l'année 2026.

Je suis déjà adhérent-e 2026

OUI, je fais un don pour aider à la restauration du Château de Lunéville et à la reconstitution des collections de son musée. Je fais un don de Euros

Je règle **Par virement** : IBAN : FR 76 1470 7000 3831 2219 7776 769

Référence à préciser : : Souscription et/ou adhésion 2026

NB : J'envoie ce bulletin complété et signé, par mail à assolunevillechateaudeslumieres@laposte.net

Par chèque libellé à l'ordre de : « Association Lunéville Château des Lumières »

NB : J'envoie mon chèque, avec ce bulletin complété, à : Association Lunéville Château des Lumières BP 30025 - 54302 LUNEVILLE CEDEX

Votre don est déductible des impôts

Si vous le souhaitez, nous vous adresserons un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers imposables : Déduction de

- **L'impôt sur le revenu** à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
Ex : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt. Votre don = 34 €
- **L'impôt sur la fortune immobilière** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (Limite atteinte lorsque le don de 66 666 €).
Ex : un don de 200 € = 150 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, le don est déductible :

- Déduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Ex : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt

Je souhaite recevoir un reçu fiscal au titre de :

NB : Le reçu fiscal (Don + adhésion) vous sera envoyé en janvier 2027

L'impôt sur le revenu* - L'impôt sur les sociétés*

L'impôt sur la fortune immobilière*

A le 2026

Signature

Les informations recueillies contiennent des données personnelles et sont nécessaires au traitement de votre reçu fiscal et des appels à dons. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au service administratif de l'Association Château des Lumières.

Seul, le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir, sera destinataire de votre don.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, le donateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition (y compris à l'envoi de communication par voie postale), de limitation du traitement et d'effacement de ses données.

Le donateur peut retirer à tout moment son consentement à la prospection. Ces droits peuvent être exercés soit par courrier ou par e-mail à l'association Lunéville Château des Lumières en précisant ses NOM, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le donateur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autorité de contrôle compétente.